

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE DE FRÉJUS

Par arrêté municipal n° 2020-1643 du 05 août 2020, le Maire de Fréjus a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Règlement Local de Publicité.

L'enquête publique se déroulera du lundi 24 août 2020 au mardi 22 septembre 2020 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

A cet effet, Monsieur Albert PENET a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le magistrat en charge des enquêtes publiques auprès du Tribunal Administratif de Toulon.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- à l'Hôtel de Ville de Fréjus – Service des Affaires Juridiques et des Assurances aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- dans les mairies annexes de la Gabelle, de la Tour de Mare, de Saint-Aygulf et de Saint-Jean de Cannes aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet de la ville de Fréjus : www.ville-frejus.fr (onglet "Services et Infos pratiques", rubrique « Environnement » puis sous-rubrique « Elaboration du Règlement Local de Publicité »).

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par la mise en place d'un poste informatique au Service des Affaires Juridiques et des Assurances pendant toute la durée de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être demandées au Service des Affaires Juridiques et des Assurances – Monsieur Jérôme ORLANDINI – 04.94.17.67.62 – j.orlandini@ville-frejus.fr.

Le commissaire-enquêteur recevra le public :

Dates	Horaires	Lieux
Lundi 24 août 2020	9 h 00 à 12 h 00	Hôtel de Ville Service des Affaires Juridiques et des Assurances
Mercredi 02 septembre 2020	9 h 00 à 12 h 00	Hôtel de Ville Service des Affaires Juridiques et des Assurances
Mercredi 09 septembre 2020	9 h 00 à 12 h 00	Hôtel de Ville Service des Affaires Juridiques et des Assurances
Mercredi 16 septembre 2020	9 h 00 à 12 h 00	Hôtel de Ville Service des Affaires Juridiques et des Assurances
Mardi 22 septembre 2020	14 h 00 à 16 h 30	Hôtel de Ville Service des Affaires Juridiques et des Assurances

En outre, une permanence téléphonique sera assurée par le commissaire-enquêteur :

Dates	Horaires	N° téléphone
Mercredi 02 septembre 2020	14 h 00 à 17 h 00	06.14.21.64.70
Mercredi 09 septembre 2020	14 h 00 à 17 h 00	06.14.21.64.70
Mercredi 16 septembre 2020	14 h 00 à 17 h 00	06.14.21.64.70

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations, propositions et contre-propositions pourront être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à la disposition à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes susmentionnées ;
- adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie (Place Formigé – CS70108 – 83608 FREJUS CEDEX) ;
- déposées par courrier électronique à partir de l'adresse mail dédiée : rlpfrejus@ville-frejus.fr (également accessible à partir de la sous-rubrique « Environnement » du site internet de la ville).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de Ville aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site Internet de la Ville de Fréjus pendant une durée d'un an à compter de la réception de ces documents par le Maire.